



## Perquisition et saisie de carte grise

Par **grosdu06**, le **20/03/2008** à **14:46**

Bonjour

J'ai etais perquisitionné il y a 2 mois dans le cadre d un trafic de stupefiant, du cannabis. Lors de cette perquisition les gendarmes m'ont saisie la carte grise de ma voiture que j'avais acheter a un ami impliqué dans cette affaire, car je n avait pas encore fais le changement de nom. Depuis je n ai plus de nouvelle ni de la juge d instruction ni des gendarmes, je voudrais savoir comment faire pour recuperer cette carte grise ?

Merci de votre aide

Par **citoyenalpha**, le **20/03/2008** à **20:36**

Bonjour,

vous pouvez toujours demander la mainlevée de la saisie de la carte grise. Il convient d'en faire la demande auprès du juge d'instruction avec copie du procès verbal de saisi, copie du certificat de cession. Attention motivée votre demande car sinon elle ne sera pas accueillie favorablement.

Restant à votre disposition

Par **grosdu06**, le **21/03/2008** à **09:46**

Bonjour

Merci de votre reponse, mais il semblerai que je ne puisse pas avoir la copie du procé verbal de saisie, la gendarmerie me dit que c'est impossible.

Merci de votre aide